



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 novembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Christine MARTIN	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Monique BAYARD
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Claire TOMASELLI	Madame Ludmila MONTEIRO	
Monsieur Philippe LEMANCEAU		

Membres absents :

Monsieur Guillaume RUET	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Eco-réhabilitation - Habellis - Demande de subvention au titre de la programmation 2023 - 43 Boulevard Carnot à Dijon (4 logements)

Dijon métropole s'est engagée résolument en faveur de la transition écologique et de la lutte contre la précarité énergétique dans l'exercice de ses différentes compétences : énergie, mobilité, action sociale, politique métropolitaine de l'habitat.

Le mandat porte l'objectif du développement de l'« éco-habitat » au bénéfice d'une offre de logements plus durable tant en construction qu'en rénovation. Les dispositifs métropolitains visent les logements des bailleurs sociaux ainsi que les logements privés au titre d'une politique publique globale et inclusive. Ils reposent sur un triple objectif :

- la maîtrise des dépenses d'énergie et l'amélioration des conditions d'habitabilité et de confort pour les occupants des logements ;
- la réduction des impacts sur l'environnement avec la baisse de consommation des ressources fossiles et le recul des émissions de gaz à effets de serre ;
- une dynamique de travaux et d'emplois pour toute la chaîne des acteurs économiques concernés.

L'action de Dijon métropole s'inscrit en coopération avec ses partenaires dont l'État, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement et mobilise les dispositifs nationaux et européens dont le fonds de développement régional (FEDER) 2021-2027.

A l'appui du bilan de ses deux précédents programmes 2010-2014 et 2015-2020 (94 opérations, 4 000 logements rénovés BBC, gain énergétique moyen de 40%), Dijon métropole s'est engagée par délibération du 16 décembre 2021 dans un nouveau dispositif de soutien aux programmations 2021-2025.

Il est rappelé que la mobilisation des concours financiers pour ce type d'opération est conditionnée à l'engagement des opérateurs à ne procéder à aucune augmentation du quittancement des ménages locataires pour la part de travaux couverts par les subventions allouées. Conjointement, il est demandé aux bailleurs bénéficiaires de justifier de la concertation et de l'accompagnement des ménages locataires en termes de sensibilisation aux éco-gestes et éco-usages ainsi que de la formation de leurs agents de proximité afin d'optimiser, sur la durée, l'efficacité du réinvestissement thermique.

Au titre de la programmation 2023, Habellis a sollicité, le soutien financier de Dijon métropole pour l'opération « BBC Rénovation » de 4 logements situés dans un ensemble locatif conventionné au 43 boulevard Carnot à Dijon.

Les étiquettes sont notées actuellement en F et G avec une moyenne de consommation énergétique de 437 kWhEP/m² par an.

Les travaux énergétiques permettront d'atteindre le niveau BBC Rénovation. Pour atteindre cet objectif de performance, ils porteront sur la mise en place d'une isolation thermique par l'intérieur (I.T.I.) sur l'ensemble de la surface des murs donnant sur l'extérieur. Le programme comprend également le remplacement des menuiseries extérieures existantes ainsi que la réfection des volets, le remplacement du système de ventilation ainsi que la pose de robinets thermostatiques et le remplacement des radiateurs.

Ces interventions seront complétées notamment par des travaux sur le clos couvert, la mise aux normes électriques des parties privatives et communes ainsi que le remplacement des éléments sanitaires.

En application du règlement d'intervention adopté par délibération en date du 16 décembre 2021, la subvention de Dijon métropole au bénéfice de cette opération s'élève à 10 000 € représentant 3,9 % du coût prévisionnel TTC (257 800 € TTC).

L'opération bénéficie par ailleurs du concours financier de l'État au titre du plan de relance et de la mobilisation d'une subvention Effilogis par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Le bailleur aura également recours à des emprunts (Caisse des Dépôts et Consignations) et à des fonds propres.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** à Habellis 28 Boulevard Clemenceau - BP 30312- 21003 DIJON Cedex -, au titre de la programmation 2023 en matière d'éco-réhabilitation et en application des dispositions d'intervention applicables, une subvention d'un montant de 10 000 € pour l'opération de rénovation BBC des 4 logements de l'ensemble locatif conventionné situé 43 boulevard Carnot à Dijon ;
- **de prélever** les crédits de paiement nécessaires sur le budget des exercices à venir ;
- **de dire** que le versement de ces subventions est subordonné à la justification, par le bénéficiaire, des engagements et des dépenses correspondant au projet présenté ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 5 PROCURATION(S)	

Le secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Président,
Monsieur REBSAMEN